



Communiqué de presse

Etude sur la relocalisation des achats stratégiques : 58 catégories de produits les plus propices pour des relocalisations couvrent 115 milliards d'euros d'importations

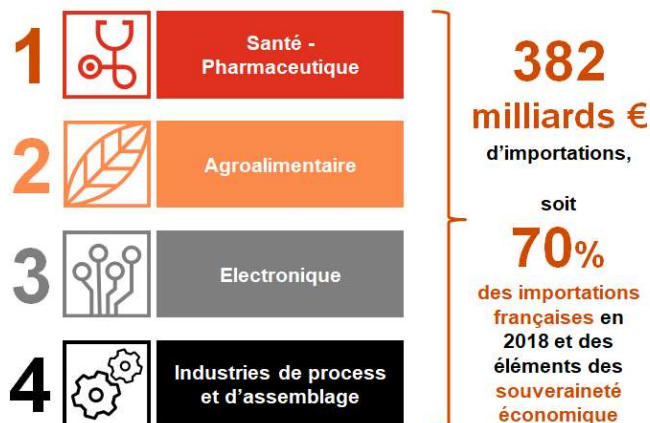
La relocalisation de seulement 20% de ces importations permettrait déjà de créer plus de 75 000 emplois directs

Paris, le 9 juillet 2020 - Le cabinet de conseil et d'audit PwC France et Maghreb (PwC) et le Conseil National des Achats (CNA) dévoilent les premiers résultats de leur étude sur la relocalisation des achats stratégiques. Cette étude fait suite à l'initiative nationale de relocalisation des achats stratégiques lancée le 6 avril dernier par le CNA et PwC France et Maghreb. L'originalité de cette démarche est qu'elle s'appuie sur l'expertise des acheteurs aux mêmes : une approche par la demande et non par l'offre. Les deux partenaires poursuivent l'objectif commun, d'identifier les catégories de produits les plus propices à une relocalisation en France de leur production pour répondre à trois enjeux : la souveraineté économique et européenne, la sécurisation des approvisionnements et le développement économique avec impact sur l'emploi.

Comment répondre à la criticité de certaines importations ?

PwC a établi une cartographie des dépenses d'achat de quatre secteurs industriels français et des taux d'importation associés **représentant 70% du volume annuel d'importation en France, soit 382 milliards d'euros d'achats importés** sur ce périmètre initial. **Les quatre secteurs industriels sont la Santé-pharmaceutique, l'Agroalimentaire, l'Électronique et l'Industrie manufacturière.**

Afin de sélectionner les catégories de produits et services à fort enjeux de relocalisation, PwC a développé un indice de criticité issu d'une analyse économétrique et a conclu à **une première**



sélection de 113 catégories dites 'sensibles', représentant 285 milliards d'euros d'importations.

Cette première sélection a fait l'objet d'un examen approfondi en collaboration avec les donneurs d'ordre, membres du CNA, et d'autres responsables de la chaîne d'approvisionnement : directions générales, directions des opérations et directions des achats de plus de 50 organisations privées et publiques.

Voir annexes pour les analyses sectorielles

58 catégories de produits ont été identifiées comme « les plus propices et

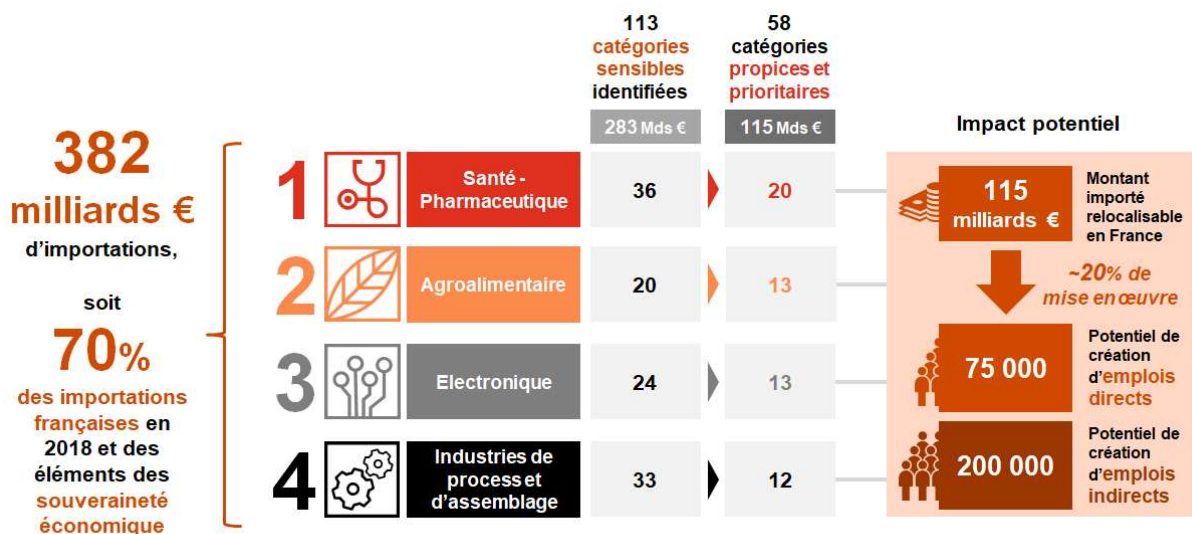
les plus prioritaires pour des relocalisations ».

Pour 20 d'entre elles, qui correspondent à des marchés émergents ou en transformation, il s'agit davantage de se doter de capacités de production nouvelles en France et en Europe (« localisation ») que de relocaliser une production mature et délocalisée par le passé. Il s'agit, à titre d'exemple, des anticorps monoclonaux dans la santé, des emballages en mono-matériaux recyclables dans l'agroalimentaire, des cellules de batterie lithium-ion dans l'électronique ou encore des services d'usinage de métaux avec fabrication additive dans l'industrie manufacturière.

« La meilleure relocalisation est d'abord de ne pas délocaliser une production » déclare Olivier Lluansi, associé au sein de PwC France et Maghreb.

« Il y a un enjeu stratégique sur la filière recyclage et emballages, notamment pour développer des monomatériaux. La Chine s'empare du sujet. A nous de nous positionner sur l'ensemble de la filière de l'amont à l'aval. Sur le secteur des batteries, la compétence est présente en France et en Europe, tout le défi est de collaborer. Il y a également un potentiel sur la santé et l'innovation : nous avons les compétences », précise Isabelle Carradine, associée chez PwC France et Maghreb.

Pour les 38 autres catégories prioritaires, il s'agit de rapatrier la production sur des marchés matures. Le montant des importations concernées est d'environ 115 milliards d'euros. **Si la production de 20% de ces 115 milliards d'euros de produits importés devait être relocalisée en France, elle permettrait de créer environ 75 000 emplois directs et 220 000 emplois indirects.**



« Une relocalisation d'activités productives en France sera d'abord la conséquence d'une évolution des politiques d'achat puis des méthodes de production », Jean-Luc Baras, Président du CNA.

Quels facteurs de succès pour une relocalisation de production ?

Le succès d'une relocalisation dépend de la combinaison de plusieurs facteurs et notamment les **coûts de production, les compétences disponibles, l'écosystème de fournisseurs, l'environnement réglementaire, le financement de l'investissement** (Quoi relocaliser et pour qui relocaliser ? Où relocaliser ? Comment - cadre fiscal et réglementaire ? Qui investit pour relocaliser ?)

Pour certaines des catégories de produits « les plus propices et les plus prioritaires » pour des relocalisations, un premier travail d'identification de ces facteurs de succès a été engagé, notamment pour les cellules de batteries lithium-ion / polymères ; les produits réfractaires (briques et électrodes graphite) ; les composants électroniques : semi-conducteurs, transistors et diodes ; les produits d'injection plastique. Ces résultats constituent le point de départ pour des études d'investissement et d'implantation à venir.

PwC et le CNA souhaitent poursuivre leurs travaux afin d'aboutir à des projets concrets de relocalisation

Les partenaires ont pour objectif de proposer à Régions de France, à la Direction générale et des entreprises et la Délégation aux territoires d'industrie, au Conseil national de l'industrie de lancer un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour sélectionner les territoires et les écosystèmes les plus appropriés et mobilisés pour accueillir des relocalisations (Où relocaliser ?)

Il s'agit également de collaborer avec le Ministère de l'économie et des finances (DGE) et les membres du Conseil national de l'industrie et des Comités stratégiques de filières (CSF), afin de formaliser ensemble les facteurs de succès de relocalisation de production pour chacune des catégories de produits (Comment relocaliser ? : cadre réglementaire et fiscal, prise en compte du *coût total*, investissement minimum requis).

L'objectif serait d'atteindre vingt à trente de projets avec leurs facteurs et leviers de succès et les écosystèmes susceptibles de les accueillir qui pourraient être présentés lors d'un prochain Conseil national de l'industrie.

En parallèle, le CNA et PwC ont également lancé un groupe de travail focalisé sur les achats publics qui a identifié six axes de travail pour approfondir le lien entre les politiques d'achat des collectivités locales et leur rôle dans le développement économique.

Contact presse

Roxane Lauley

Responsable des relations médias PwC

01 56 57 13 14

Roxane.lauley@pwc.com

Nathalie Leroy

Déléguée générale CNA

07 72 37 60 87

nathalie.leroy@cna-asso.fr

À propos de PwC France et Maghreb

En France et au Maghreb, PwC développe des missions de conseil, d'audit et d'expertise juridique, avec pour ambition stratégique de contribuer à réconcilier entreprise, économie et société. Les entités de PwC en France et Maghreb rassemblent plus de 6000 personnes qui partagent leurs expertises au sein d'un réseau international comptant plus de 276 000 personnes dans 157 pays. Parmi ses initiatives, le cabinet s'engage dans la montée en compétences collective de tous ses collaborateurs, ses clients et ses parties prenantes afin d'anticiper les usages du futur. Rendez-vous sur www.pwc.fr.

« PwC » fait référence au réseau PwC et/ou à une ou plusieurs de ses entités membres, dont chacune constitue une entité juridique distincte. Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site www.pwc.com/structure

À propos du Conseil National des Achats

Le Conseil National des Achats est l'Association des références des Décideurs Achats. Il fédère les responsables des achats et des ressources externes des entreprises (TPE, PME, ETI, CAC40) et dans le secteur public (Ministère, Collectivités, Secteur hospitalier). Ses 15 000 adhérents gèrent des budgets d'achats d'une valeur de plus de 300 Mds d'EUR.

Méthodologie de l'étude

Les 113 catégories ont été soumises à l'avis de professionnels des achats, experts en la matière et membres du Conseil national des achats, pour qualifier celles qui seraient les plus propices et les plus prioritaires pour des relocalisations. **L'une des originalités de cette démarche est qu'elle s'appuie sur l'expertise des acheteurs aux mêmes : une approche par la demande et non par l'offre.**

Des groupes de travail ont été mis en place pour qualifier ces catégories

- **Agroalimentaire** : première réunion 3 juin 2020, 11 participants.
- **Electronique** : première réunion 27 mai 2020, 11 participants.
- **Industrie manufacturière** : première réunion 5 juin 2020, 9 participants.
- **Santé-pharmacie** : première réunion 20 mai 2020, 16 participants.

Des entretiens individuels ont été conduits (35 entretiens à date au sein des différents secteurs) pour valider et compléter les conclusions des groupes de travail et établir les premières fiches projets précisant les modalités et conditions de ces relocalisations (leviers de succès).

Dans le détail, la Santé-pharmaceutique est constituée des médicaments, de la chimie avec les principes actifs pharmaceutiques (API), du dispositif médical, des réactifs et instruments de diagnostic, des procédés tels que les thérapies géniques et des prestations telles que les études, essais ou la pharmacovigilance. Ces catégories représentent une consommation domestique de 31 Mds EUR. La balance commerciale est excédentaire de 4 Mds EUR. Les principaux pays d'origine de ces importations sont les Etats-Unis, l'Allemagne, la Suisse, l'Irlande, la Belgique et la Chine. Seules 26% des importations françaises sont d'origine extra-européenne. 20 catégories de produits sont considérées prioritaires au regard des enjeux de souveraineté européenne, de sécurité des approvisionnements et de développement économique et représentent 19 Mds EUR d'importation par an : ce groupe comprend notamment les anticorps monoclonaux et les anesthésiques, les taxanes dans les anticancéreux, les anticoagulants et les médicaments du diabète, les provitamines, les dispositifs médicaux tels que auto-injecteurs et les équipements de protection individuelle, les machines PCR dans les instruments de diagnostic, les thérapies géniques, etc.

Le secteur de l'agroalimentaire est constitué des intrants agricoles, des produits de culture, d'élevages et de pêches, ainsi que des produits issus des industries de transformation agroalimentaire. Ces derniers représentent une consommation domestique de 140 Mds EUR. La balance commerciale des intrants agricole est déficitaire de 0,5 Mds EUR tandis que les activités de production et de transformation sont excédentaires de 0,7 Mds EUR et 7 Mds EUR respectivement. Les principaux pays d'origine de ces importations sont la Belgique, l'Espagne, l'Allemagne, les Pays Bas et l'Italie. 13 catégories de produits sont considérées prioritaires au regard des enjeux de souveraineté européenne, de sécurité des approvisionnements et de développement économique et représentent 22 Mds EUR d'importation par an : ce groupe compte

notamment la pharmaceutique animale, les fruits d'arbres et d'arbustes destinés à la transformation, les graines de colza, les fèves de soja, les protéines de pois et les emballages en mono-matériaux de plastique recyclable pour la production agroalimentaire, etc.

Le secteur de l'électronique avec applications industrielles repose sur une consommation domestique de 18,3 Mds EUR avec une balance commerciale déficitaire de 4 Mds EUR. 67% des importations sont extra-européennes. Les principaux pays d'origine des importations de composants électroniques et électriques industriels sont la Chine, les Etats-Unis, le Vietnam et l'Allemagne. 13 catégories de produits sont considérées prioritaires au regard des enjeux de souveraineté européenne, de sécurité des approvisionnements et de développement économique et représentent 5,5 Mds EUR d'importation par an : ce groupe compte notamment les dispositifs à semi-conducteurs et les circuits imprimés (PCB), les cellules de batterie lithium-ion et lithium-polymères, les infrastructures pour les services de cloud, les câbles de fibre optique, etc.

L'industrie manufacturière regroupe les industries d'assemblage de machines et de produits finis, ainsi que les industries de process qui regroupent la transformation de matières premières.

Les industries d'assemblage enregistrent une balance commerciale excédentaire de 9 Mds EUR notamment portée par le secteur aéronautique. 30% des importations sont d'origine extra-européenne. Les principaux pays d'origine de ces importations sont l'Allemagne, les Etats-Unis, l'Espagne, l'Italie et le Royaume-Uni. 13 catégories de produits sont considérées prioritaires au regard des enjeux de souveraineté européenne, de sécurité des approvisionnements et de développement économique et représentent 5,5 Mds EUR d'importation par an : ce groupe compte notamment les moteurs électriques et les systèmes de transmission de puissance qui y sont associés, les services d'usinage des métaux, et certains équipement automobiles et logiciels qui trouvent leurs applications dans les véhicules autonomes.

Les industries de process présentent une dépendance économique plus accrue : la balance commerciale est déficitaire de 7 Mds EUR avec des importations majoritairement issues d'Allemagne, de Belgique, d'Italie, d'Espagne et des Pays-Bas et une exposition forte sur les produits chimiques ou les produits issus de la métallurgie et de la plasturgie. 7 catégories de produits sont considérées prioritaires au regard des enjeux de souveraineté européenne, de sécurité des approvisionnements et de développement économique et représentent 52 Mds EUR d'importation par an : ce groupe comprend notamment les injections de plastique, les produits de sidérurgie et de métallurgie de l'aluminium, les produits réfractaires (briques, électrodes de graphite), ou encore la pâte à papier, etc.

Focus sur la localisation des achats publics

En parallèle, le CNA et PwC ont également réuni un groupe de travail focalisé sur les achats publics. Les achats publics de l'Etat représentent officiellement 89 milliards d'euros (mais en réalité sans doute près de 150 Mds €) et ceux des collectivités locales environ 80 milliards d'euros. Ce chiffre est estimatif car l'intervention des collectivités locales est composée d'achats via la commande publique, mais également de subventions ou de délégations de service public (ex. rames de TER) qui ne sont pas reprises dans cette nomenclature, mais dont les effets sur le développement économique sont similaires.

Ce groupe a identifié les axes de travail suivants :

- Identifier des **bonnes pratiques techniques** dans l'exercice de la commande des collectivités : notamment pour les circuits courts dans les achats de biens manufacturiers, électroniques et les équipements de transport
- Identifier des **bonnes pratiques réglementaires**, dans l'approfondissement d'un travail commun collectivités locales – Etat (dans ses deux composantes : réglementaire et acheteur) par exemple sur la mise en œuvre de bilan sociaux ou environnementaux dans la commande publique
- Améliorer de la connaissance sur les **chaines de valeur** de la commande publique, notamment en incluant les fournisseurs de second rang (les fournisseurs de leurs fournisseurs)
- Explorer la **mutualisation des besoins** soit sur un territoire, soit entre collectivités de même nature afin de permettre des relocalisations de productions (par exemple pour l'achat de tablettes pour les collèges / lycées afin de rendre possible la création d'une ou plusieurs unités d'assemblage en France)
- Partager des bonnes pratiques sur l'articulation entre **politique de développement économique et politique d'achat** sur la base d'approches existantes (par exemple Bretagne)
- Cartographier **l'ensemble des achats et des interventions assimilables** des collectivités locales pour quantifier les enjeux. Les DSP¹, subventions ne sont pas répertoriées comme « achats publics » or elles présentent pour partie la même finalité dans l'articulation politique de développement économique / politique d'achat